

Commune de FRAILLICOURT

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 25 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Catherine VICET.

Présents : Mme Catherine VICET – Mr Stéphane LORIETTE - Mr Bernard LABART – Mme Ghislaine JUPIN – Mr Joël PATTYN – Mme Evelyne FLEURY- Mr Jérémie JUMEAUX.

Secrétaire de séance : Mr Bernard LABART

ORDRE DU JOUR :

- 1) Etude des devis (porte de service cuisine salle des fêtes)
- 2) Informations et questions diverses

1) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR REMPLACEMENT DE LA PORTE DE SERVICE DE LA SALLE DES FETES

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que la porte de service de la salle des fêtes est en très mauvais état et difficilement utilisable. Pour des raisons de sécurité et d'accès lors des locations de la salle, il faut procéder à son remplacement :

Madame Le Maire présente les 2 devis des entreprises :

ETS PASCAL NOEL : 3 259.76 € H.T soit 3 911.71 € T.T.C

FRECHIN SA : 2 850.00 € H.T soit 3 408.00 € T.T.C

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité de retenir l'entreprise FRECHIN SA pour le remplacement de la porte de service de la salle des fêtes et charge Madame Le Maire de régler les factures correspondantes.

2) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Demande de Mr Luc MANGELINCK : demande pour pose d'une plaque à l'extérieur de la salle des fêtes au nom de Mr André MANGEKINCK.
Réponse : Le Conseil Municipal répond qu'une plaque est déjà installée à l'intérieur de la salle des fêtes, donc pourquoi en remettre une 2^{ème} à l'extérieur. Le Conseil Municipal refuse.
- La commission travaux se réunira le mardi 29 juillet 2025 à la salle des fêtes pour la réunion zéro de lancement des travaux en présence de l'architecte, de Mme Doyen et des entreprises retenues.
- L'agence des 3 arches en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux est en liquidation judiciaire. De ce fait, nous avons demandé la résiliation du contrat auprès du mandataire judiciaire. Madame Henry, architecte à l'agence des 3 arches, va poursuivre notre maîtrise d'œuvre avec sa création de société d'architecte. Le nouveau contrat prendra la suite des travaux en ne prenant pas en compte les honoraires déjà effectués et réglés.

- Les travaux du terrain de boules sont prévus vers mi-août.
- Problème fossé au 8 rue plomb fontaine : le fossé qui descend doit être recreuser et le drain doit être bouché. L'eau arrive dans le sous-sol.

Réponse : Une visite sur les lieux est prévue afin de voir le problème et faire le nécessaire.

SEANCE LEVEE A 21H00.

Le Maire,
Catherine VICET

Le secrétaire de séance, Mr Bernard LABART

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Vicet', with a stylized flourish at the end.

Les Conseillers,